

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

Le responsable de l'insuffisance d'actif est le représentant permanent désigné par la personne morale présidente de SAS → PAGE 29

Pierre-Louis PÉRIN et Julie MOLINIÉ

FUSIONS ACQUISITIONS

Le passif solidaire dans les opérations de scission → PAGE 23

Bruno DONDERO

DOCTRINE

Les résolutions financières des sociétés cotées après la loi *Attractivité* → PAGE 43

Rodolphe ELINEAU et Louis-Marie SAVATIER

ÉCLAIRAGE

Une loi spéciale aujourd'hui, en attendant demain la loi de finances... → PAGE 5

Régis VABRES

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Sabine DUBOST (sabine.dubost@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 788 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • relationclients@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2025 : 546,24 € TTC -

Abonnement étranger 2025 : 588,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 316,82 € TTC - Abonnement étranger : 310,30 €

Prix au numéro France : 61,26 € TTC - Prix au numéro étranger : 66 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

ÉCLAIRAGE

- BJS203p2 • **Une loi spéciale aujourd'hui, en attendant demain la loi de finances...** 5
Régis VABRES

DROIT COMMUN

- BJS203n9 • **Mission d'évaluation et communication de pièces : une affaire de patience !** 7
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 27 nov. 2024, n° 23-17.536, F-B
- BJS203o1 • **Le rôle de l'expert de l'article 1592 du Code civil chargé d'estimer un complément de prix** 9
Thibaut MASSART – Cass. com., 9 oct. 2024, n° 22-23.241, F
- BJS203o7 • **Aval : retour sur l'engagement personnel du dirigeant social** 11
Nicolas MATHEY – Cass. com., 23 oct. 2024, n° 22-22.215, FS-B

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS203n7 • **La tierce opposition de l'associé n'est pas la session de rattrapage de la société condamnée** 14
Thierry FAVARIO – Cass. 2^e civ., 12 sept. 2024, n° 22-12.337, F-B
- BJS203o2 • **Appréciation stricte des conditions de retrait d'un associé d'une SCI en jouissance à temps partagé** 16
Michel STORCK – Cass. 3^e civ., 21 nov. 2024, n° 23-16.857, FS-B
- BJS203o8 • **Annulation d'une assemblée générale tenue malgré son ajournement et présidée par l'associé majoritaire** 18
Elsa GUÉGAN – CA Paris, 5-9, 12 sept. 2024, n° 22/02179
- BJS203p1 • **Mésentente dans l'égalité : la dissolution de la SCI est proche** 20
Thibault DE RAVEL D'ESCLAPON – CA Versailles, 26 nov. 2024, n° 22/05213

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS203p7 • **Le passif solidaire dans les opérations de scission** 23
Bruno DONDERO – CJUE, 29 juill. 2024, n° C-713/22, LivaNova plc
- BJS203p8 • **Fusion et procédure civile : la fusion, vue d'en face** 26
Bruno DONDERO – Cass. com., 18 sept. 2024, n° 23-13.453, F-B

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS203o6 • **Le responsable de l'insuffisance d'actif est le représentant permanent désigné par la personne morale présidente de SAS** 29
Pierre-Louis PÉRIN et Julie MOLINIÉ – Cass. com., 20 nov. 2024, n° 23-17.842, F-B

BJS203n6 • Un plan de redressement comportant une inaliénabilité paralyse la transmission universelle du patrimoine	32
Gérard JAZOTTES – Cass. com., 2 oct. 2024, n° 23-14.912, F-B	
BJS203o4 • L'obligation de déclaration de la cessation des paiements reportée à la fin de la conciliation	34
Laurence FIN-LANGER – Cass. com., 20 nov. 2024, n° 23-12.297, FS-B	
BJS203n8 • Pas de direction de fait sans immixtion de la société mère dans la gestion de sa filiale	36
Emma MIGLIETTA – Cass. com., 23 oct. 2024, n° 22-23.151, F-D	
BJS203o0 • La faillite civile prévue par le droit local d'Alsace-Moselle n'est pas la condition préalable de la banqueroute	39
Renaud SALOMON – Cass. crim., 6 nov. 2024, n° 23-85.314, F-B	

DOCTRINE

BJS203o3 • Les résolutions financières des sociétés cotées après la loi <i>Attractivité</i>	43
Rodolphe ELINEAU et Louis-Marie SAVATIER	